



Editorial

Et si chaque jour...



Pour mon second éditorial, je vous parlerai de mes premiers jours dans ma nouvelle activité qui regroupe l'éducation et la jeunesse ainsi que sports-loisirs-culture.

Tout un programme à Val-de-Ruz en cette période de Covid qui a obligé mes administrateurs et la direction du Cercle scolaire de Val-de-Ruz à être réactifs et inventifs en fonction des événements, ce qui a été parfaitement maîtrisé jusqu'ici.

J'ai débuté mon mandat avec trois prises de décisions délicates, soit l'annulation des camps de ski, puis celle des foires de Dombresson et de Coffrane. Cette entrée en matière n'a pas été très porteuse, mais saine et responsable en regard de la situation sanitaire pour la protection de la population, pour votre protection. Dans un autre registre plus créatif, le Conseil général a accepté à l'unanimité la rénovation de l'aula de La Fontenelle. Ces travaux de transformation et d'amélioration permettront l'utilisation de cette salle par l'ensemble des élèves, de leurs parents et des habitants de Val-de-Ruz qui s'y rendront pour diverses rencontres ou manifestations.

Plusieurs autres projets sont également prévus pour petits et grands, comme le développement de la lecture publique, la réalisation d'un pumtrack (installation composée d'une piste bosselée permettant aux enfants et adolescents de s'exercer en sécurité à vélo, à trottinette ou en rollers) ou encore l'appui à des manifestations culturelles, pour jeunes et moins jeunes. D'autres projets sont également dans le «pipeline». A voir s'ils verront le jour, l'avenir nous le dira...

Malgré tout et en finalité, ce sont les finances communales qui donneront le ton pour la réalisation de ces lieux d'échange, de détente ou d'activités culturelles.

Nous devons rester attentifs à ne pas devenir une cité dortoir où les habitants quittent leur domicile tôt le matin, travaillent à l'extérieur et rentrent le soir sans s'intéresser à une vie associative, d'échange et de partage.

Aussi, il faut se donner les moyens pour développer et entretenir des lieux qui permettent de tisser des liens entre habitants de Val-de-Ruz en favorisant également, de cette façon, l'intégration des nouveaux arrivants.

«Et si chaque jour, je prenais le temps de faire la connaissance d'une nouvelle personne?»

Jean-Claude Brechbühler, conseiller communal

Décisions du Conseil général

Lors de sa séance du 26 avril 2021, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Programme de législature 2021-2024: pris en considération	37	0	1
Demande d'un crédit-cadre de CHF 5'155'000 sur cinq ans (2021-2025) pour la réfection des routes communales: acceptée	29	0	9
Modification partielle de la zone réservée de Val-de-Ruz: acceptée	A l'unanimité		
Prolongation de la zone réservée des Geneveys-sur-Coffrane: acceptée	A l'unanimité		
M21.003 Motion «Plan de relance post-COVID»: acceptée avec amendement	29	7	2
M21.004 Motion «Protection du patrimoine vaudruzien»: acceptée	22	10	6
M21.005 Motion «Défi climatique: les élèves de La Fontenelle s'engagent»: refusée	12	22	4
M21.006 Motion «Encadrer la 5G et les autres antennes sur territoire communal»: refusée	16	20	2
RE21.001 Résolution «Amélioration des correspondances à La Chaux-de-Fonds entre Val-de-Ruz et Le Locle»: prise en considération	28	2	8

En outre, il a été donné réponse à quatre interpellations et à une question. Les rapports figurent sur le site internet communal, rubrique *Politique/Conseil général/Rapports et procès-verbaux*.

Trier, c'est valorisant

Les déchets organiques de cuisine, de l'entretien des espaces verts ainsi que du jardinage font partie des matières premières pour produire du compost. Pour cela, il est essentiel que le tri à la base soit de qualité et responsable.



Voici quelques bonnes pratiques pour améliorer la qualité des déchets verts et leur collecte:

- éliminer les cendres de bois et de charbon dans un sac à ordures taxé, car elles peuvent contenir des métaux lourds;
- idem pour la litière souillée pour animaux de compagnie, car les excréments et l'urine ne peuvent pas être éliminés dans le compost;
- bannir le plastique, les restes de viande, les os, les mégots de cigarettes, la poussière d'aspirateur, etc. Cela entraîne des frais supplémentaires de tri;
- conditionner les déchets verts dans des seaux ou conteneurs à roulettes. Des déchets trop lourds ou trop tassés peuvent entraîner des dégâts au niveau du récipient lors de sa vidange;
- attacher les branches en fagots d'un diamètre de 60 cm, d'un mètre de long et de 20 kg au maximum;
- utiliser des sacs compostables uniquement.

Votations fédérale et communale

Retrouvez ci-dessous les objets des scrutins qui se dérouleront **dimanche 13 juin 2021**.

La votation fédérale porte sur cinq objets:

1. l'initiative populaire du 18 janvier 2018 «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique»;
2. l'initiative populaire du 25 mai 2018 «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse»;
3. la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19);
4. la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO₂);
5. la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT).

La votation communale porte sur l'objet suivant:

- l'arrêté du Conseil général du 14 décembre 2020 relatif à la fixation du coefficient fiscal 2021.

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédant l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- par correspondance en déposant l'enveloppe aux Geneveys-sur-Coffrane dans la boîte aux lettres ou à Cernier dans l'urne communale située sous la marquise, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- en personne au bureau électoral à Cernier, Epervier 6, le jour de l'élection dès 10h00 jusqu'à midi. Il n'est pas possible de déposer les bulletins d'autres personnes le dimanche dès 10h00 au bureau électoral;
- au domicile sur demande le dimanche jusqu'à 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Pour toute question, le contrôle des habitants renseigne à cdh.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 23.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en mai 2021:

Noces de diamant (60 ans)

- Fatton Geneviève et Marcel, à Saules.

Noces d'or (50 ans)

- Houkes Ingrid et Gooitzen, à Cernier;
- Pittier Ruth et Patrice, à Fontainemelon;
- Wälti Heidi et Jean, aux Geneveys-sur-Coffrane.

90 ans

- Freymond Adrienne, à Fontainemelon;
- Jacot Jean-Paul, à Fontaines;
- Rothenbühler Marguerite, à Chézard-Saint-Martin;
- Sala Marguerite, à Cernier.

Fermeture

A l'occasion de la Pentecôte, les bureaux de l'administration communale, ainsi que les déchèteries, seront fermés le **lundi 24 mai 2021**. Réouverture le mardi 25 mai 2021 selon les horaires habituels. Aucune ouverture de remplacement n'est prévue pour les déchèteries.

Pensez aux agriculteurs

Le printemps invite les promeneurs à se balader à la campagne en oubliant parfois les bons comportements à adopter. Pénétrer sur des terrains agricoles – propriétés privées – sans autorisation est interdit. Il est important de rester sur les chemins, de respecter le trafic agricole en laissant passer les machines, de ne pas stationner n'importe où, de respecter les clôtures et de refermer les barrières derrière soi.

Les déchets ne doivent pas être jetés dans la nature, que ce soit en randonnée ou depuis sa voiture. L'impact sur l'environnement est néfaste et certains détritiques peuvent se fractionner et se retrouver dans l'estomac des bovins, avec des conséquences souvent dramatiques. Les détenteurs de chiens doivent, eux, veiller à ce que ces derniers ne souillent pas le domaine public ainsi que les prés et les pâturages. Les déjections canines peuvent transmettre la néoporoïse, maladie parasitaire qui provoque des avortements chez les bovins et qui peut également occasionner des paralysies chez les veaux, entraînant leur mort. Les sacs à crottes ne sont pas biodégradables, ainsi, il est très important de ne pas les laisser en forêt ou dans les champs, mais de les prendre avec soi jusqu'à la prochaine poubelle.

La nature et les agriculteurs vous remercient.

Fête de la Nature 2021

Vendredi 21 mai 2021, diverses communes participeront à l'événement de lancement de la Fête de la Nature en éteignant leur éclairage public. Comme c'est le cas toutes les nuits, l'éclairage sera éteint à Val-de-Ruz de minuit à 04h45.

Vous voulez prendre part activement à cette action chez vous? C'est possible! L'éclairage extérieur des entrées ou des jardins participe aussi à la pollution lumineuse. Vous êtes invités à également éteindre vos lumières la nuit du 21 au 22 mai 2021.

Pourquoi une telle action?

Lorsque nous dormons, c'est toute une vie qui foisonne en pleine nature. L'éclairage public représente une grande source de pollution lumineuse qui impacte négativement la faune et la flore: pertes de repères, dégradation des habitats naturels ou encore perturbation des migrations sont quelques-unes des problématiques qu'elle engendre. Le sur-éclairage des villes crée de véritables pièges et barrières écologiques pour la biodiversité. La population subit aussi les nombreux effets négatifs d'un éclairage nocturne souvent dispensable. Et contrairement à de nombreuses croyances, une extinction nocturne n'augmente pas l'insécurité.

Vous êtes aussi invités à participer gratuitement aux activités nature organisées par le réseau de partenaires de la Fête de la Nature du 21 au 30 mai 2021.

Programme détaillé sur le site www.fetedelanature.ch.



Tirs obligatoires 2021

La Fédération de tir du Val-de-Ruz communique les dates des tirs obligatoires dans les différents stands de tir de la région :

Pour le tir au fusil, à 300m:

Mercredi 26 mai 2021	17h30 – 19h30	Chézard-Saint-Martin
Samedi 5 juin 2021	09h30 – 11h30	Le Pâquier
Mercredi 9 juin 2021	17h30 – 19h00	Vilars
Dimanche 27 juin 2021	09h30 – 11h30	Le Pâquier
Mercredi 4 août 2021	18h00 – 20h00	Savagnier
Mercredi 25 août 2021	17h30 – 19h30	Chézard-Saint-Martin
Vendredi 27 août 2021	17h00 – 19h00	Vilars
Mardi 31 août 2021	18h00 – 20h00	Dombresson
Mardi 31 août 2021	17h30 – 20h00	Savagnier
Dimanche 5 septembre 2021	09h30 – 11h30	Le Pâquier

Pour le tir au pistolet:

Mardi 25 mai 2021	17h00 – 19h00	Les Hauts-Geneveys
Mercredi 9 juin 2021	17h30 – 19h00	Vilars
Vendredi 27 août 2021	17h00 – 19h00	Vilars
Mardi 31 août 2021	17h00 – 19h00	Les Hauts-Geneveys

Les autres dates de tir, par société, sont disponibles sur le site internet communal.

Vaccins



Covid-19

L'augmentation des livraisons des vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech permet au Canton de Neuchâtel d'étendre la vaccination contre la Covid-19 à toute la population de plus de 16 ans depuis le 10 mai 2021.

Le dispositif cantonal de vaccination est renforcé depuis le 12 mai grâce à la participation de cabinets médicaux et de pharmacies situés en dehors des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ainsi que du Val-de-Travers, cela en fonction des doses disponibles. Il permettra à terme de vacciner 17'000 personnes par semaine. Le Canton se donne ainsi les moyens de vacciner 90'000 personnes d'ici à fin juillet 2021.

Si les pharmacies de Val-de-Ruz participent au dispositif, il est important de relever que, dans un premier temps, le nombre de doses hebdomadaires sera très limité. Le rythme des vaccinations s'accroîtra vraisemblablement dès juin du fait de l'augmentation des doses livrées. Dans l'intervalle, la population est invitée à faire preuve d'encore un peu de patience. A noter que la pharmacie sise aux Geneveys-sur-Coffrane ne vaccine pas, ne disposant pas du personnel formé à cet effet.

Les prises de rendez-vous se font par téléphone.

Quant aux jeunes de 16 et 17 ans, ils doivent s'inscrire par téléphone au 032 889 21 21, car ils peuvent uniquement bénéficier du vaccin Pfizer-BioNTech, seul vaccin pour lequel des études ont été réalisées pour cette tranche d'âge.

La situation épidémiologique reste encore tendue. Les Autorités appellent donc au respect des gestes barrière et au recours au dépistage régulier notamment par autotest. Elles rappellent par ailleurs que la vaccination procure une protection maximale deux semaines après la deuxième dose.

Etat au 8 mai 2021.